



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1655

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de congrès de Lyon en date du 28 novembre 2006

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Claisse

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guiland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1655**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Avenant n° 7 au contrat de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du centre de congrès de Lyon en date du 28 novembre 2006**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Le Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon est un équipement majeur pour l'attractivité et le développement économique de la Métropole de Lyon qui contribue à :

- favoriser le rayonnement international de Lyon grâce à l'accueil d'événements de référence,
- générer, pour le territoire, des retombées économiques induites par l'activité du site : hôtellerie, commerces, restauration.

Par un contrat de délégation de service public du 28 novembre 2006, la gestion du Centre de congrès de la Cité internationale de Lyon a été confiée à la société GL Events pour une durée de 10 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Par un 1^{er} avenant du 11 janvier 2007, la société GL Events Cité centre de congrès Lyon (GLECCCL), société dédiée et filiale à 100 % de GL Events, s'est substituée à la société GL Events.

II - Justification de l'avenant

L'échéance actuelle du contrat est fixée au 31 décembre 2016.

En prévision de cette échéance, la Métropole a mis en œuvre en 2016 une procédure de délégation de service public afin de désigner un délégataire au 1^{er} janvier 2017. Cependant, cette procédure a été déclarée infructueuse.

Cette circonstance, qu'une autorité délégante diligente ne pouvait pas prévoir, conduit la Métropole de Lyon à relancer la procédure pour désigner un exploitant. Cette nouvelle procédure ne pouvant être réalisée avant la fin de la délégation actuelle, une modification de la durée du contrat est nécessaire pour assurer la continuité du service public du centre de congrès.

III - Contenu de l'avenant

Le contrat est prolongé de 18 mois. Il prendra fin le 30 juin 2018 à 23h59. Toutes les dispositions du contrat restent applicables dans leur intégralité jusqu'au 30 juin 2018. Seuls les points suivants sont adaptés pour prendre en compte les 18 mois d'exploitation supplémentaires :

- le délégataire s'engage à poursuivre le partenariat avec l'Office du tourisme pour favoriser la venue de manifestations internationales sur l'agglomération lyonnaise et, dans ce cadre, à financer pour les 18 mois à hauteur de 67 000 € les projets du Bureau des congrès,
- les provisions de GER sont renouvelées jusqu'au 30 juin 2018 dans les conditions prévues dans le compte d'exploitation prévisionnel soit 151 000 € en 2017 et 75 500 € en 2018.

Par ailleurs, l'avenant précise au délégataire ses obligations en matière de communication de documents en vue de la fin du contrat.

IV - Mise à jour des annexes

L'annexe 12 relative aux tarifs est remplacée par celle-jointe au présent avenant.

L'annexe 15 relative aux statuts de la société dédiée est remplacée par celle jointe au présent avenant.

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve l'avenant n° 7 à la convention de délégation de service public du 28 novembre 2006 entre la Métropole de Lyon et la société GL Events Cité centre de congrès Lyon (GLECCCL).

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant et tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.